
Règlement de Pêche

L'étang de Gaia Ecolodge est heureux de vous accueillir dans ce superbe cadre de vie afin de vous permettre de vivre ce beau moment de vie dans la plus grande sécurité que vous soyez débutant ou confirmé.

La philosophie et la vision de l'étang est avant tout basé sur le respect de la nature et son environnement mais aussi et surtout de la mise en valeur du poisson.

Carpes, gardons, brochets, black-bass, tout ce petit monde est prêt à vous faire passer de grand moment de pêche lors de votre séjour dans un esprit totalement « **no kill** »

Le **no kill** c'est respecter la nature et les poissons. C'est tout faire pour ne pas tuer le poisson et lui permettre de vivre dans les meilleures conditions possibles.

Si vous êtes débutant n'hésitez jamais à demander un conseil à un autre pêcheur.

Quelques règles élémentaires pour une partie de pêche en toute sérénité.

- Utiliser des hameçons sans ardillons ou avec celui-ci écrasé.
- Pas de carpe dans les bourriches (l'utilisation des bourriches est soumise à un contrôle)
- Tapis de réception et épuisette obligatoire
- Amorçage à la main, bateau interdit
- Pêche au leurre autorisée sauf perché
- **2 cannes max** par pêcheur devant soi
- Rester au bord de l'eau une fois les cannes mises à l'eau
- **Faire en sorte que la séance photo dure le moins longtemps possible**
- Ne jamais photographier le poisson debout mais en position à genoux au-dessus d'un tapis de réception
- Soigner sa blessure (spray ou pommade)

- Lors de la remise à l'eau, prenez soin d'accompagner le départ du poisson en l'oxygénant un maximum,
- **Ne jamais poser le poisson directement sur le sol**
- Respecter les autres pêcheurs. Si problème aller à l'accueil, prévenir le responsable
- **Evitez les nuisances sonores aux bords de l'étang**, bipeurs interdit côté logement et au minimum sur l'autre rive. La présence du pêcheur et la pratique de la pêche ne doivent pas représenter une gêne pour les activités ou le repos d'autrui.
- **Tous les poissons sans exception seront remis à l'eau**
- Les chiens seront tenus en laisse
- Si vous ne pêchez pas, ne pas laisser son matériel au bord de l'étang sauf pour le repas du midi.
- La berge et le poste de pêche doivent être laissés propres au départ du pêcheur.
Tous les déchets devront être ramenés par le pêcheur
- Tout manquement au règlement entraînera l'interdiction de pêcher.

Nous vous souhaitons un excellent moment au bord de l'eau !

GAIA ECOLOGE

180 ROUTE DES BERGERIES
24140 DOUVILLE



Tél 05 53 82 96 58

Tél 07 89 55 15 00

contact@gaia-ecolodge.fr

Siret 927 816 231 000 17